LA LETTRE

L'UNSA Défense, votre voix, notre force !

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



Numéro 78
Novembre 2026

federation@unsa-defense.org | portail-unsa.intradef.gouv.fr | www.unsa-defense.org | @UnsaDefense | UNSADefense | Unsa defense diffusion

EDITO

CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER-ES COLLEGUES

L'exercice de démocratie sociale.

Nous voilà arrivés dans ce qu'il convient d'appeler la dernière ligne droite avant ce bel exercice de démocratie sociale que constituent les élections professionnelles de renouvellement de toutes les instances de dialogue social au ministère des Armées. Un scrutin qui sera constitué de 4 votes pour chaque agent du MinArm (3 seulement pour celles et ceux ne relevant d'aucun comité social de Réseau CSAR) et **ouvert en continu du 3 décembre au 10 décembre prochain**. L'UNSA reviendra sur le mode opératoire afin de vous permettre de voter avec la plus grande facilité. **Un vote 2026 qui, comme en 2022, sera opéré uniquement par internet une fois récupérés le lien qui vous sera adressé via Intradef, votre identifiant et le code de vote sur votre espace ENSAP.** Un exercice qui ne prend que quelques minutes une fois tous les 4 ans mais qui, comme vous l'imaginez, revêt une importance capitale, pas seulement en termes de représentativité syndicale, majeure bien sûr, mais au-delà, de toute la légitimité à représenter, vous défendre et porter la parole de vous toutes et tous, les 68000 agents civils de ce ministère pas comme les autres. **L'UNSA vous demande de prendre ces quelques minutes pour voter**.



La période et le contexte sont compliqués à plus d'un titre pour un ministère et des agents exposés. Le budget, le contexte social, l'éventualité d'un conflit de plus en plus proche, des personnels civils engagés et indispensables à la mission Défense mais dont les rémunérations et la reconnaissance ne sont pas à la hauteur. Disposer de représentants syndicaux légitimes est la condition de votre meilleure représentation dans toutes les instances et l'UNSA ne doute pas une seconde que chacune et chacun d'entre vous, a bien pris la mesure de cette réalité.

A travers ce petit mot d'édito, la fédération UNSA Défense vous invite, comme nous le faisons ici, à remercier par votre vote, ces centaines de candidates et candidats présents sur les listes UNSA qui ont fait le choix de sacrifier une partie de ce qu'elles et ils ont de plus précieux : leur temps pour vous. Ceci est éminemment respectable dans une période où la solidarité, l'engagement et l'esprit collectif doivent rester les fondamentaux, les valeurs de notre vivre ensemble.



Vous voterez au CSA Ministériel pour élire vos représentants auprès du ministre des Armées et des autorités ministérielles. **Vous voterez au CSAR/CSAS** de votre chaine d'emploi pour disposer des experts parfaits connaisseurs des enjeux et de l'organisation de vos employeurs. **Vous voterez au CSA de votre Base de Défense** pour vos élus de proximité. **Vous voterez au sein de vos instances catégorielles** selon que vous êtes fonctionnaires, contractuels ou ouvriers de l'Etat (CAP/CCPU/CPS-ICT/CAPSO).

Ça fait donc bien 4 votes. Alors… votez 4 fois, votez UNSA, votre vote sera notre force !

N'oublions jamais que lorsque les élections seront interdites, nous regretterons le temps où elles n'étaient pas obligatoires. Alors du 3 au 10 décembre, ne vous laissez pas retirer ce droit et votez.

Laurent TINTIGNAC - Secrétaire général de l'UNSA-Défense

CSAM

L'instance ministérielle pour tous les agents civils



Une seule instance pour les représenter toutes, le Comité Social d'Administration Ministériel, le CSAM. Plutôt une seule instance pour représenter l'ensemble de cette communauté des 68000 agents, personnels civils du ministère des Armées. Placée sous la présidence du ministre des Armées et de ses grands subordonnés, SGA et DRHMD, le CSAM est l'instance étudiant et votant l'ensemble des textes règlementaires, d'organisation, statutaires, de suivi des dossiers de l'agenda RH du MinArm. Le CSAM est également cette instance à laquelle est soumise la décision ministérielle de transformations et elles sont nombreuses dans un ministère en adaptation permanente tant les organisations sont mouvantes.

Le CSAM reste cette instance « au plus haut niveau » permettant à vos élus de rapporter la réalité de toutes les situations vécues au quotidien par les agents. Le CSAM n'est pas seulement cette instance formelle et réunie à intervalles réguliers, elle est aussi le travail permanent de vos élus UNSA tout au long de l'année, traduite par un dialogue social permanent, des négociations permettant d'aboutir à des accords (Egalité professionnelle, PSC, violences à caractères sexuels et sexistes, prévoyance, handicap, inclusion, télétravail, ARTT…). C'est au sein du CSAM qu'est présenté le Rapport Social Unique (RSU) annuel, document de référence RH permettant la vérification et la comparaison de toutes les données RH dans tous les domaines, également les données Thémis.

Le CSAM est l'instance autorisant une prise de parole apaisée, écoutée et respectueuse de chaque opinion, que ce soit celle de d'administration comme celles de chacune des fédérations syndicales. Evidemment les désaccords existent, les divergences de point de vue aussi, ils peuvent être exprimés sans jugement, analysés à la lumière de l'avis des uns et des autres afin de trouver les meilleurs compromis et convergences possibles.

C'est dans cet esprit et dans ce respect de l'avis de chacun que vos élus-es UNSA ont siégé tout au long de ces 4 années de mandat 2023/2026. Parce qu'à l'UNSA, nous ne sommes pas adeptes des JO syndicaux, nous n'existons pas une fois tous les 4 ans, vos élu-es ont communiqué systématiquement leur déclaration liminaire de l'instance, toujours en phase avec le moment, assortie d'un compte-rendu systématique. Le rendre compte fait partie de nos devoirs, c'est la contrepartie de ce droit à siéger au CSAM que vous nous avez offert en 2022 et les élus-es UNSA ne se défilent pas, ni de leurs droits ni leurs devoirs.

Enfin, c'est sur la base des seuls résultats aux élections du CSAM qu'est déterminée la représentativité syndicale ministérielle pour chacune des fédérations syndicales pour une durée de 4 ans. L'élection à venir du 03 au 10 décembre figera cette représentativité pour toute la période 2027/2030. Vous l'aurez compris, le vote au CSAM est majeur, il engage la présence ou la disparition des organisations syndicales.

Votez UNSA au CSAM, votez pour des candidates et candidats porteurs d'un engagement avec le bleu UNSA au cœur, porteurs d'un engagement positif, enthousiaste et joyeux. Parce que la joie est une résistance et la résistance, la voie vers une société plus juste et plus humaniste.

Du 3 au 10 décembre 2026,
votez 4 fois, votez UNSA.
Votre voix sera notre force.

Vos candidat-es au CSAM 2026		
1	**Laurent TINTIGNAC**	OE/CE
2	**Nathalie ALBERTIN**	AAE
3	**Francis DUBOIS**	ICD
4	**Stéphanie PIVOTEAU**	ICD
5	**Nathalie MARTIN**	SA
6	**Stéphane SIMON**	OE/CE
7	**Graziella PENOT**	ASC
8	**Jean-Luc BONHOMME**	AAE
9	**Guillaume KEUSSEIAN**	AdjAdm
10	**Fabien CHASSAGNE**	ICT/DGA
11	**Joël MASSE**	ICD
12	**Elian BARRERE**	ICD
13	**Geoffroy BEAUDOIN**	SA
14	**Nathalie SIMONET**	ATMD
15	**Christiane CLOAREC**	SA
16	**Stella RIFFLARD**	TCT/DGA
17	**Etienne VAILLANT**	OE/CE
18	**Bruno NORMAND**	SA
19	**Virginie BOTHOREL**	AAE
20	**David MASSON**	OE/CE
21	**Selma HAMDI**	AdjAdm
22	**Bruno OSSOLA**	OE/CE
23	**Nadège BEZARD**	SA
24	**Riski DJIDDA**	OE/CE
25	**Delphine MEISSE**	ASS
26	**Cédric GUEIRARD**	TSO
27	**Nawel BENIDDER**	AS
28	**Jean-Noël KUKLA**	TSEF
29	**Florian MOULIN**	OE
30	**Eric MAURICE**	ICD

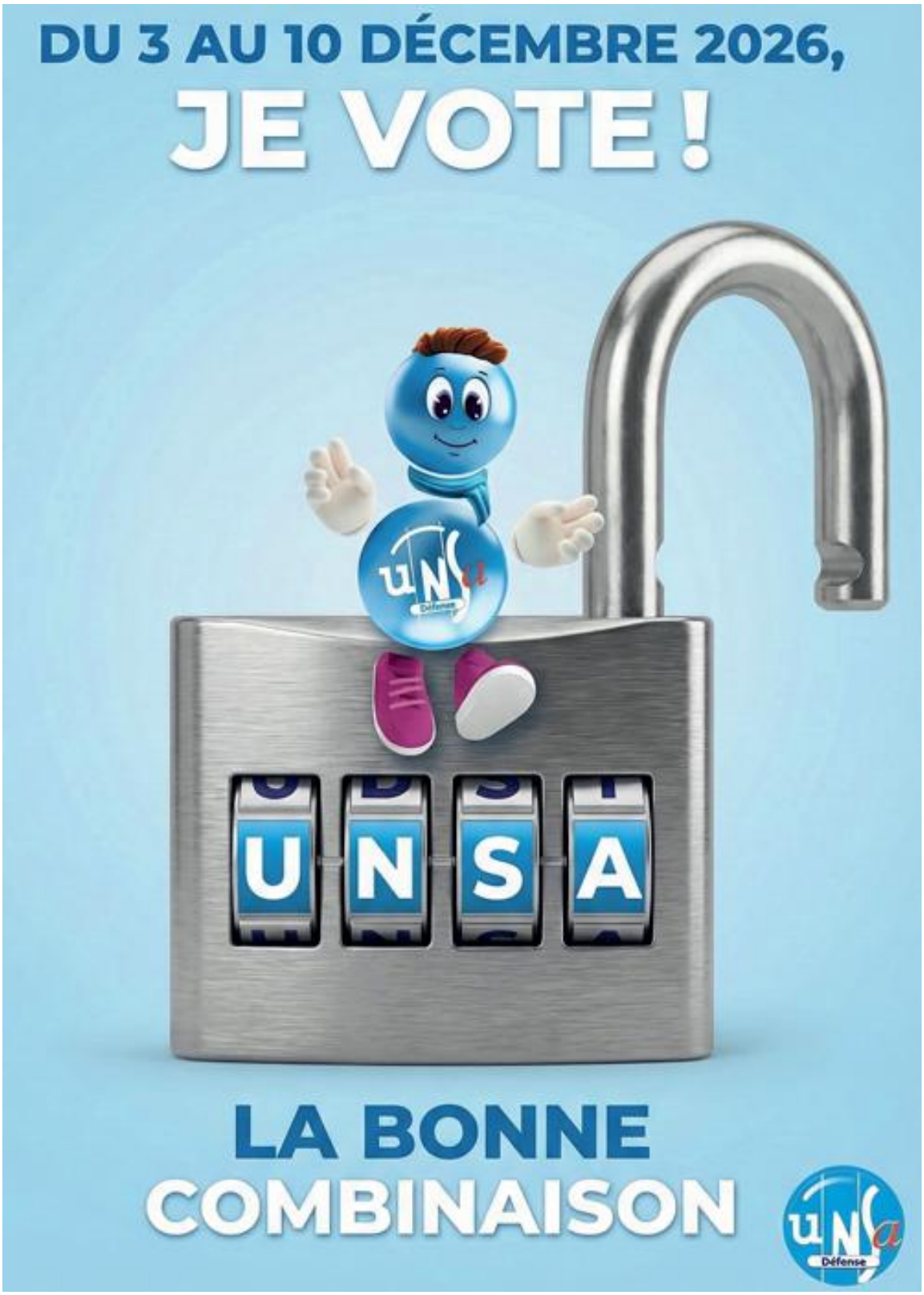
Suivez-nous sur :

DEF Tube [UNSA Défense - DefTube](#) YouTube [https://www.youtube.com/results?search_query=unsa+defense](#)









Instances individuelles CAP

Au-delà des 3 votes « généraux », CSAM / CSAR ou CSAS / CSA-BDD, chacun-e d'entre nous sera appelé à voter au sein des instances dites individuelles, celles qui représentent les agents de notre catégorie socioprofessionnelle. L'UNSA vous propose ses listes de candidats-es aux CAP de catégories, à la CCPU des Agents sous contrat, à la CPS des ICT-TCT/DGA.

Commission Administrative Paritaire
Administrateurs de l'état – CAP A+

CAP Catégorie A+	
Edmond LANOIRE - AE/HC	Mireille GUILHOT – AE/HC
Yvon BRUN – AE/CEx	Nathalie LECLERC – AE/CEx

Commission Administrative Paritaire
Agents de Catégorie A – CAP A

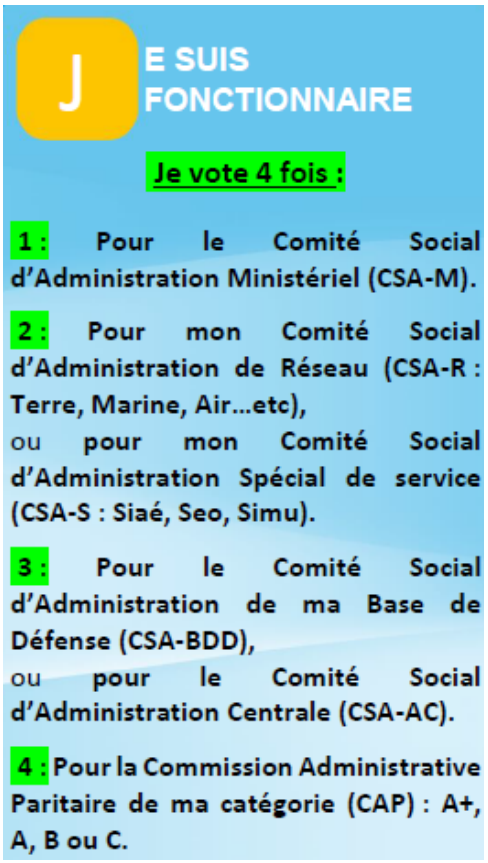
CAP Catégorie A	
Nathalie ALBERTIN – AAE	Sonia Frévol – AAE
Elian BARRERE – ICD	Elisabeth MANGANI – AAE
Housem BOUCHIBA – PCRMT	Laurence ANGLADE- ICD
Hubert MURIAS – ICD	Delphine MEISSE – ASS
Francis DUBOIS – ICD	Stéphanie PIVOTEAU -ICD
Arnaud MORVAN – AAE	Jean-Luc BONHOMME – AAE
Virginie BOTHOREL – AAE	Nathalie CORNIC -AAE
Joël MASSE - ICD	Philippe PAYET - ICD

Commission Administrative Paritaire
Agents de Catégorie B – CAP B

CAP Catégorie B	
Lionel CHRETIEN – TSEF	Franck FELIX – SA
Christophe COTE-DERNIER -SA	Christophe JOUSSELIN – TSEF
Valérie NOBILI – SA	Nathalie MARTIN – SA
Nathalie GALAUP – SA	Nadège BEZARD – SA
Bernard HOLLANDE – TSEF	Sébastien BARREAU – TSEF
Oifa CHAUMERON -TSEF	Yakouba KABA -SA
Christel GIANESINI-GRIBAL – SA	Elisabeth ROUSO – AS
Guillaume FLAUGERE - TSEF	Jean-Noël KUKLA - TSEF

Commission Administrative Paritaire
Agents de Catégorie C – CAP C

CAP Catégorie C	
Sophie BARA - AdjAdm	Nathalie DE RIVAS – AdjAdm
Guillaume KEUSSEIAN – AdjAdm	Virginie GRIGOR – AdjAdm
Jean-Gabriel BARBERA – ATMD	Alexandre TETARD – ATMD
Pénélope LUCAS – AdjAdm	Thierry GOURIN – AdjAdm
Loïc ANDRIOT – ATMD	Marie-Laurence ESTEVE -AdjAdm
Selma HAMDI – AdjAdm	Magali LACROIX-ROCHA – AdjAdm
Mickel QUAMMIE – ATMD	Nicolas BALLET – ATMD
Nathalie SIMONET - AdjAdm	Vanessa SCHOSSELER - AdjAdm





Instances individuelles CCPU et CPS ICT-TCT

Les agents contractuels disposent de leurs propres instances catégorielles. Pour les ASC 8416, D49, Berkani, ce sera la Commission Consultative Paritaire Unifiée (CCPU). Pour les agents relevant des catégories ICT/DGA et TCT/DGA, ce sera la Commission Paritaire Spécifique. L'UNSA vous invite à prendre connaissance de ses candidats-es engagés-es pour vous.

Commission Consultative Paritaire Unifiée
Collège 1 / Agents de niveau 1

CCPU – Agents de niveau 1	
Grazielle PENOT – IRBA	Elodie BUSSON – SSA
Eric BRUGIERE – SIAé	Christophe NAGY – SIAé
Arnaud AVRIL – IRBA	Stéphanie ALT – DGA
Aurélie RIGAULT – SIMMT	Raymond DESENCLOS -ADT
José DIAS – IRBA	Charles CHAPUS - IRBA

Commission Consultative Paritaire Unifiée
Collège 2 / Agents de niveaux 2 et 3

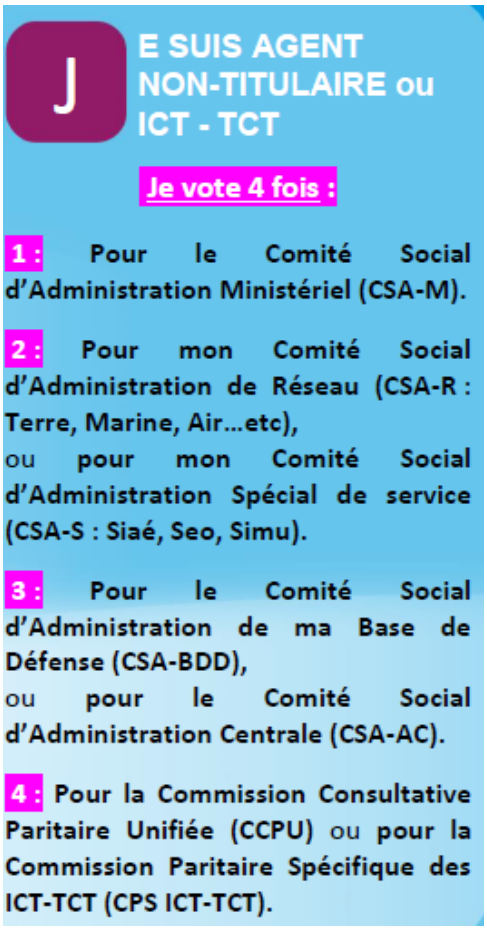
CCPU – Agents de niveaux 2 et 3	
Philippe MORIN – DGA	Déborah RODRIGUEZ – SID
Josiane KONAN -SGA	Naïma TAKFAOUI – SID
Nordine QUERIN – SCA	Christophe ISELIN -SEO
Benjamin BRUN – DGA	Sylvain GARDEUR – ADT
Mathilde METTE-SEO	Nora EZZOFRI - SSA

Commission Paritaire Spécifique
Collège 1 / Agents ICT

CPS ICT	
Fabien CHASSAGNE – DGA	Corinne BIDOT – DGA
Alexandre CANIPEL – SIAé	Hervé TOURTELIER – DGA
Alix ARMENGOD -DGA	Régis DAMOUR – DGA
Hervé RENAIS – DGA	Aurèle BERNARD – SIAé
Mickaël ALCANIZ – DGA	Ingrid DELEUSE – DGA
Elise BLANC – DGA	Mickaël MERIC - DGA

Commission Paritaire Spécifique
Collège 2 / Agents TCT

CPS TCT	
Damien LORAND – SIAé	Laëtitia LE MOULLEC – SIAé
Jérôme DEYRIS - DGA	Gwenaël LESAGE - DGA







L'UNSA 'SEIN'plique

Ensemble contre le cancer du sein



OCTOBRE ROSE - TOUS CONCERNÉS

Toute l'UNSA s'est mise aux couleurs d'octobre rose ce mois-ci particulièrement, mais toute l'année, l'UNSA agit pour affirmer sa solidarité avec les personnes touchées par le cancer du sein, se mobilise pour la prévention, pour l'accès aux soins et l'accompagnement au travail.

Une femme sur huit sera concernée au cours de sa vie. C'est pourquoi l'UNSA agit pour sensibiliser et encourager le dépistage précoce, car détecté tôt, le cancer du sein se soigne mieux et plus facilement. Derrière ce chiffre, ce sont nos collègues, nos amies, nos mères, nos sœurs, parfois nous-mêmes. Cette maladie n'épargne personne : elle traverse nos vies, nos familles, nos liens d'amitié. C'est pourquoi, ensemble, nous pouvons agir et soutenir la recherche ainsi que la prévention.

LE DÉPISTAGE, UN GESTE QUI SAUVE

Dès 25 ans : un examen clinique des seins (palpation) est recommandé 1 fois par an, réalisé par un médecin, un gynécologue ou une sage-femme. À partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans : tous les 2 ans, vous recevez une invitation pour une mammographie gratuite, prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Ne jetez pas ce courrier. Prenez rendez-vous. C'est rapide et cela peut sauver votre vie. Le cancer du sein est le plus fréquent chez les femmes en France. C'est aussi la première cause de mortalité par cancer chez elles.

Prévention et éducation à la santé : sortir du tout-curatif

Pour l'UNSA, renforcer la prévention est essentiel pour sortir d'une logique du tout-curatif. L'éducation à la santé, une information accessible et un accès effectif au dépistage permettraient d'agir enfin en amont. Les contraintes professionnelles, les difficultés financières ou l'éloignement des services de soins ne doivent pas faire obstacle à la santé. Cette ambition suppose des moyens budgétaires durables. La prévention et la recherche sont des investissements de long terme. Soutenir la recherche s'avère déterminant pour mieux comprendre les maladies, améliorer leur détection et faire progresser les traitements et la qualité de vie des personnes concernées.

Pour l'UNSA, chaque travailleur et chaque travailleuse, du public comme du privé, devrait bénéficier d'une médecine du travail accessible et d'un service social de prévention. Le suivi de santé doit être effectif, régulier et adapté aux risques professionnels, y compris en l'absence de symptômes.

En octobre comme toute l'année, l'UNSA exige une politique de santé engagée dans la prévention et la recherche, la réduction des inégalités d'accès aux soins et la protection des travailleurs et des travailleuses.





Pouvoir d'achat

Ce n'est plus tenable pour l'UNSA

2006 / 2026
Inflation = 39,5%

2006 / 2026
Revalorisation de la valeur du point d'indice = 8,1%

En 2026, les salaires du secteur privé, en prenant en compte l'inflation, stagneraient. **Dans la Fonction Publique, ils baisseraient**. L'UNSA revendique une revalorisation exceptionnelle du SMIC afin de soutenir les salariés les plus modestes. **L'UNSA exige une hausse immédiate de la valeur du point d'indice de 10% ainsi qu'une refonte des grilles indiciaires permettant de véritables progressions de carrière.**

Le point d'indice est gelé à 4,92€ depuis le 1er juillet 2023. S'il avait suivi l'inflation, le point vaudrait aujourd'hui 6,50€, soit 32% de plus. Concrètement, un agent à l'indice 400 perd 500€ nets par mois, soit plus de 6000€ par an. Cette perte de pouvoir d'achat touche tous les agents publics, quels que soient leur statut et leur versant : Fonction publique d'Etat, Territoriale, Hospitalière.

La mobilisation du 29 septembre a permis le passage à l'indice minimum 372 au 1er janvier 2027. Soit 6 points d'indice supplémentaires. Cette décision ne règle absolument rien, si ce n'est que 400000 des 800000 agents rémunérés en dessous du SMIC rattraperont ce minimum sans aucune progression salariale. **Pour l'UNSA, le gouvernement ne répond pas à l'urgence salariale des 5,8 millions d'agents publics. Au moins 500000 d'entre eux seront encore rémunérés en dessous du SMIC.**





Retraite 3 enfants

La fausse bonne idée pour l'UNSA



Le pouvoir d'achat des salariés n'a jamais atteint un niveau de détérioration aussi grave. Les hausses successives du SMIC sans prendre en compte le minimum garanti de la Fonction Publique, provoquent une immense paupérisation des agents publics qui sont plus de 860000 à percevoir une rémunération indiciaire inférieure au SMIC. Une politique salariale lamentable et indigente qui préserve toujours davantage les plus riches et renvoie les salariés à la perception de « petits » chèques… confinant à l'humiliation généralisée. Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) emprunte les mêmes voies sans issue du « prendre aux uns pour donner aux autres » parmi les salariés sans jamais remettre en cause les exonérations de charge aux entreprises qui doivent participer, pour l'UNSA, à la politique familiale de la nation. Pas moins de 211 milliards d'€ bénéficient annuellement aux entreprises sans contrepartie.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2027 envisage de modifier en profondeur la bonification de pension accordée aux retraités des parents de familles nombreuses. Si le texte est adopté en l'état, la majoration de 10% appliquée aujourd'hui aux parents de 3 enfants ou plus disparaîtrait au profit d'une somme forfaitaire. Encore une fois, c'est sous le prisme d'une économie imposée aux familles que le gouvernement vise une économie de 4,2 milliards d'euros sur les politiques familiales, par le remplacement de la majoration de 10% par un forfait de 125€.

Actuellement, pour les agents de la Fonction Publique, l'article 18 du code des pensions civiles et militaires de retraite dispose qu'une majoration de pension est accordée aux titulaires ayant élevé au moins 3 enfants. Le taux de majoration de la pension est fixé 10% de son montant pour les 3 premiers enfants et à 5% par enfant au-delà du 3ème, sans que le montant de la pension majorée ne puisse excéder le montant du traitement. **Le PLFSS prévoit la forfaitisation mensuelle de cette majoration qui fera très peu de gagnants et énormément de perdants.** L'UNSA Défense est opposée à cette mesure déséquilibrée et faisant toujours appel aux mêmes ressorts, les uns au détriment des autres et ces autres sont très nombreux. Bien sûr le ministère des Armées serait fortement impacté si cette mesure est adoptée en l'état. A l'heure d'un contexte géopolitique anxiogène et des menaces de plus en plus « approchantes », prendre le risque d'une vague massive de départs avant la mise en œuvre de cette mesure fixée au 1er juillet, relève de l'inconscience du contexte et d'une politique familiale abandonnée.



A ce jour, plus de 9000 personnels civils des Armées ont une composition familiale de plus de 3 enfants, dont 7000 titulaires, 1500 ouvriers de l'état et 1300 contractuels. Ce sont bien tous les ministères pour lesquels les agents seraient impactés en cas d'adoption de cet article 34. Au sein de l'éducation nationale, pour ne citer que ce ministère, plus de 200000 agents sur le million d'enseignants disposent à ce jour d'une composition familiale de 3 enfants et plus.

Pour l'UNSA, les familles ne doivent pas devenir une variable d'ajustement budgétaire et ce projet d'article 34 ne cherche donc pas d'économie sur ce poste : il déplace l'argent entre les parents. L'UNSA Défense demande l'abandon de cet article 34 dans le PLFSS 2027 !

Votre actu du mois

L'UNSA à la rencontre des agents outre-mer.

Parce que les agents civils affectés en outre-mer disposent des mêmes droits et de la même reconnaissance, l'UNSA Défense est allée à leur rencontre. Nous tenons à remercier sincèrement nos délégués UNSA pour leur accueil partout et la gentillesse de tous ces agents qui apprécient ces visites et ces informations délivrées par leur syndicat UNSA Défense. Merci à Laurence, Armand, Fred, Alain, Patrick, Denis et tous-tes les autres.

▶ Laurent et Bruno à la rencontre de tous les agents civils en Nouvelle Calédonie.





▶ Francis et Joël aux 4 coins de la Guyane… et Armand



▶ Bruno et Laurent et le plaisir de retrouver tous les agents de Polynésie Française.





L'UNSA est le syndicat de tous les agents, en métropole comme loin de la métropole. Les agents outre-mer sont tous affectés en gestion auprès du CMG de Saint-Germain-en-Laye. Ces rencontres restent des moments privilégiés afin de prendre en considération leur réalité et casser quelques clichés sur la vie dans les outremers. Vos délégués y veilleront.

L'UNSA auditionnée par la Commission Défense de l'Assemblée Nationale

Ce 7 octobre 2026, les parlementaires de la Commission de la Défense et des Forces Armées, ont entendu l'UNSA sur le Projet de Loi de Finances 2027 et le budget des Armées entrant dans la 4ème annuité de la Loi de Programmation Militaire.

Vos secrétaires généraux de la fédération, Laurent Tintignac et Nathalie Albertin, se sont livrés à l'exercice, déclaration (disponible sur unsa-defense.org) et échanges avec les députés.

L'UNSA met en garde les parlementaires de **ne pas opposer augmentation du budget des Armées et modèle social français**. C'est même à la préservation impérieuse de ce modèle social que l'effort nécessaire de Défense en sera plus accepté. Vos secrétaires généraux ont bien sûr rappelé **l'urgence à la revalorisation de la valeur du point d'indice des agents publics**, seule mesure égalitaire et son indexation impérieuse sur l'inflation, sauf à courir derrière celle-ci en permanence.











Du 3 au 10 décembre 2026.
Votez 4 fois, votez UNSA.
Parce que votre voix sera notre force.

















UNSa Défense

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Votre voix, notre force !



DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

POURQUOI VOTER ?

Les élections professionnelles sont essentielles pour choisir vos représentants qui défendront vos droits, vos intérêts et amélioreront vos conditions de travail.

En votant, vous donnez du poids à votre voix et participez activement à la vie de votre administration.

VOTER, C'EST AGIR POUR VOUS ET POUR TOUS !

UNSa DÉFENSE S'ENGAGE POUR :

- Vous informer et vous écouter
- Défendre vos droits et vos carrières
- Améliorer vos conditions de travail
- Agir avec transparence et impartialité

POUR CHOISIR MES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

Je vote !

https://elections-professionnelles.defense.gouv.fr

VOTEZ EN LIGNE DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

LE VOTE EST IMPORTANT !

Le vote aux élections professionnelles permet de désigner vos représentants qui porteront votre voix au sein des instances. Ces représentants négocient, proposent et veillent à la défense de vos droits, de vos intérêts et à l'amélioration de vos conditions de travail et de carrière.

NE LAISSEZ PAS LES AUTRES DÉCIDER À VOTRE PLACE : CHAQUE VOTE COMPTE !

Pour toute question, information ou accompagnement, rapprochez-vous de vos délégués de secteur UNSa Défense. Ils sont à votre écoute toute l'année.

COMMENT JE VOTE ?

JE VOTE
POUR MES COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION

CSA-M *FS SSCT (+200 agents)
Le Comité social d'administration ministériel. C'est l'instance de concertation ministérielle.

+ **CSA de BdD ou CSA-AC** *FS SSCT CSA *FS SSCT emprise
Les Comités sociaux d'administration de bases de défense ou d'administration centrale. **Ce sont les instances de proximité.**

+ **CSA-R ou CSA-S** *FS SSCT CSA *FS SSCT risque métier
Le Comité social d'administration **de réseau ou spécial. Ce sont les instances des chaînes d'emplois suivantes : EMA, SCA, Terre, Marine, Air et Espace, DGA, SSA, CND, DRH-MD, DSNJ, SJO, SEO, SIAé, SIMU**

* Formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Désignation des élus en fonction des résultats électoraux au CSA de rattachement.

+

JE VOTE
POUR L'INSTANCE COMPÉTENTE POUR MA SITUATION PERSONNELLE

Je suis fonctionnaire → **Je vote pour ma CAP**
Commissions administratives paritaires (CAP) par catégorie/niveau

OU **Je suis personnel ouvrier** → **Je vote pour ma CAPSO**
Commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier (CAPSO)

OU **Je suis agent contractuel** → **Je vote pour ma CCPU/CPS ICT**
Commission consultative paritaire unifiée (CCPU) Commission paritaire spécifique des ingénieurs cadres technico-commerciaux de la DGA et le SIAé

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 :
VOTEZ UNSa DÉFENSE !

Votre voix, notre force !